

*Dames 65 ans  
Messieurs 70 ans  
Dames 70 ans  
Messieurs 75 ans*



# COUPES DE FRANCE INTERLIGUES SENIORS PLUS 2020

Pôle Fédéral

Direction développement des pratiques et des compétitions



INTERLIGUES 65/75 ANS

## COUPES DE FRANCE PAR ÉQUIPES

# 2020



# Sommaire

*Le sommaire de ce guide est interactif, il vous permet d'accéder directement à la page choisie. Vous trouverez en bas des pages différents pictogrammes qui vous permettront soit d'aller à la page précédente, soit à la page suivante ou bien de revenir au sommaire.*

## Calendriers

- *Calendrier administratif*
- *Calendrier sportif*

## Organisation des Coupes de France Seniors Plus

- *Taille des tableaux*
- *Qualification des équipes*
- *Calcul de la pesée des équipes*
- *Saisie de la fiche équipe dans la GS*

## Formule sportive

- *Déroulement de la compétition*
- *Format des rencontres*
- *Format des matchs*
- *Forfaits*

## Règlements

- *Nouveautés / Rappels*
- *Juge-arbitrage / Arbitrage*
- *Surfaces / Balles homologuées*
- *Saisie de la feuille de match*

## Indemnités et remboursements

## — Calendrier 2020



### Calendrier Sportif

- **Mardi 10 mars** → *1/8èmes de finales*
- **Mardi 17 mars** → *1/4 de finales*
- **Mardi 24 mars** → *Demi-finales*

**Mardi 7 avril** : *Finales au TCM Le Havre ( Ligue de Normandie)*

### Calendrier Administratif

**Du lundi 20 janvier au  
lundi 3 février :**

- Inscription des équipes dans la GS ( + joueurs pour pesée d'équipe)
- Renvoi du formulaire au Service Compétition (équipe qualifiée d'office + équipes supplémentaires)

**Mercredi 5 février :**

Diffusion des 16 équipes qualifiées par catégorie

**Du mercredi 5 au  
lundi 10 février :**

- Possibilité de compléter dans la GS les listes des équipes sélectionnées pour participer aux Coupes de France
- Validation définitive des fiches équipes

**Vendredi 14 février** : *Diffusion des tableaux*



# Organisation des Coupes de France Interligues Seniors plus 2020

## Tableaux de 16 équipes

- 1 équipe qualifiée automatiquement par ligue, soit un total de 13 équipes
- 3 équipes supplémentaires déterminées en fonction des poids d'équipe

## Sélection des équipes qualifiées

Lors de la première période de saisie dans la GS, chaque ligue peut inscrire jusqu'à 3 équipes :

- ✓ La ligue indique les joueurs qui vont composer l'équipe (4 joueurs minimum)
- ✓ L'ordre des équipes de chaque ligue est déterminé selon leur poids
- ✓ En cas d'égalité de poids, la ligue devra indiquer au Service Compétition de la FFT, l'ordre de priorité qu'elle souhaite appliquer

*\*Il n'est pas obligatoire de respecter la hiérarchie des classements entre les différentes équipes de la Ligue.*

*\*\*Un joueur ne peut être inscrit que dans la liste d'une seule équipe*

## Méthode de qualification des 16 équipes

- ✓ Pesée de toutes les équipes inscrites par les ligues
- ✓ Les équipes de chaque ligue ayant le meilleur poids sont automatiquement qualifiées, soit 13 équipes
- ✓ A la suite de cette sélection, les 3 équipes ayant le meilleur poids sont qualifiées

*En cas d'égalité de poids entre deux équipes d'une ligue différente, on compare la moyenne des classements des deux meilleurs joueurs inscrits. En cas de nouvelle égalité, la ligue la moins représentée est privilégiée. En cas d'égalité de représentativité, un tirage au sort est effectué.*

## Saisie de la fiche équipe

Première période de saisie ➔ du 20 janvier au 3 février

**Inscription des équipes (3 maximum) sur la Gestion Sportive Organisateur :**

Rechercher « Championnats de niveau supérieur » >> cliquer sur l'onglet « Equipes » dans le championnat de la catégorie concernée >> Inscrire une nouvelle équipe en cliquant sur « Saisie par code club »

Vous avez accès à la saisie de la fiche équipe. Indiquez les 4 meilleurs joueurs pour chaque équipe. Ces 4 joueurs serviront à la pesée d'équipe pour sélectionner les 16 équipes du tableau.

Deuxième période de saisie ➔ du 5 au 10 février

Une fois les 16 équipes sélectionnées et diffusées (mercredi 5 février), les fiches équipes doivent être complétées avec les informations suivantes, puis validées :

- ✓ Liste de joueurs complète
- ✓ les coordonnées du capitaine de l'équipe
- ✓ l'adresse des installations
- ✓ Le nombre et la surface des terrains
- ✓ les coordonnées du correspondant de l'équipe (adresse mail impérative)
- ✓ La marque et la référence des balles
- ✓ Un ou deux hôtels proches du lieu de la rencontre

## Calcul de la pesée des équipes

- La pesée des équipes sera effectuée 2 fois :
  - 1) Pour établir la liste des équipes qualifiées
  - 2) Pour réaliser les tableaux.
- C'est le classement mensuel du mois de février qui est pris en compte pour le calcul du poids de l'équipe.

**La pesée des équipes est effectuée comme suit ➔  $J1 + J2 + [(J3 + J4)/2]^*$**

*\* Ne sont pris en compte uniquement les joueurs pouvant être alignés simultanément.*

**Aucun joueur pris en compte pour la pesée ne pourra prendre part aux rencontres d'une autre équipe de la Ligue.**



## Formule Sportive

### Déroulement de la compétition

- La compétition se déroule sous la forme de tableaux à élimination directe, débutant à partir des 8èmes de finale (entrées en ligne)
- Sur les tableaux, les ligues ayant un astérisque reçoivent
- La ligue visitée peut choisir d'accueillir son adversaire sur courts couverts ou découverts, mais les conditions de jeu doivent être clairement actées (via notamment la Gestion Sportive) au plus tard 6 jours précédant la rencontre. Dans le cas où la ligue visitée opte pour jouer la rencontre sur courts extérieurs, elle doit toutefois prévoir au moins un court couvert de repli

**Un joueur ne peut, dans la même année sportive, disputer la Coupe de France Interligues que dans sa catégorie d'âge. Par conséquent, une dame de 70 ans ne peut en aucun cas jouer en 65. A l'inverse, une dame de 77 ans peut disputer la Coupe de France Dames 70.**

#### *Années de naissance par tranche d'âge:*

- Dames 65 : nées de 1951 à 1955
- Dames 70 : nées en 1950 ou avant
- Messieurs 70 : nés de 1946 à 1950
- Messieurs 75 : nés en 1945 ou avant

### Format des rencontres

- ❖ **Chaque rencontre comprend 2 simples et 1 double.**
- ❖ **Les joueurs de simple ne peuvent pas jouer en double.**

Les rencontres débutent à 9h (sauf accord des deux équipes pour commencer plus tard dans la journée)

- ❖ L'ordre des parties est le suivant : simple 2, puis double, puis simple 1.
- ❖ Les rencontres sont disputées sur courts couverts ou sur courts extérieurs
- ❖ Chaque équipe marque 1 point par partie gagnée

### Format des matchs

#### **Pour toutes les catégories :**

les deux parties de simple se disputent avec le format suivant :

2 premières manches à 6 jeux, avec jeu décisif à 6 jeux partout ;

En cas d'égalité à une manche partout, application d'un super jeu décisif à 10 points, tel que défini à l'annexe IV des règles du jeu.

La partie de double se dispute avec le format traditionnel (les joueurs de simple ne pouvant pas jouer en double) : 3 manches à 6 jeux, avec jeu décisif à 6 jeux partout pour toutes les manches.



# Règlements

## Nouveautés / rappels règlementaires

- Seuls les joueurs et joueuses ayant validé leur licence le **15 décembre** au plus tard peuvent participer aux Coupes de France Interligues Seniors Plus.
- Tout nouveau joueur souhaitant prendre part à une rencontre, devra avoir, le jour de la rencontre, un classement inférieur ou égal au 4<sup>ème</sup> joueur de la liste, actualisée par le classement mensuel.
- Tout joueur ayant participé à 1 rencontre pour le compte d'une équipe de sa Ligue est, de fait, rattaché à cette équipe.
- Lors de chaque rencontre, le classement des joueurs à prendre en compte est le classement des joueurs au jour de la rencontre.
  - Par conséquent, les classements des joueurs de la liste ayant servi à la constitution des tableaux seront actualisés lors de chaque parution du classement mensuel.
  - Il est de la responsabilité du joueur et de sa Ligue de tenir compte du nouveau classement pour composer l'équipe le jour de la rencontre
- **Les joueurs doivent présenter leur attestation de licence à jour en début de rencontre**

## Surfaces / Balles homologuées

Liste des surfaces de jeu homologuées par la FFT

- |                           |                     |  |
|---------------------------|---------------------|--|
| ✓ Béton poreux            | ✓ Parquet bois      | ✓ Terre Battue artificielle                |
| ✓ Dalles thermoplastiques | ✓ Résine            | ✓ Terre Battue traditionnelle              |
| ✓ Enrobé poreux           | ✓ Tapis caoutchouc  | ✓ Gazon synthétique                        |
| ✓ Gazon naturel           | ✓ Tapis synthétique | ✓ Moquette (avec ou sans matériaux libres) |

- La liste des balles homologuées est consultable sur le site internet de la FFT : <http://www.fft.fr/fft/equipement/les-balles-de-tennis>

## Juge-arbitrage / Arbitrage

### Juge-arbitrage

- La ligue d'accueil doit veiller à ce que, pour chaque rencontre, un juge arbitre de qualification JAE2 minimum, soit désigné par la Commission Régionale d'Arbitrage.
- Une indemnité forfaitaire sera versée par la FFT à chaque ligue selon le tarif suivant :
  - Ligue Ile de France : 38,60 € par rencontre ;
  - Toutes les autres ligues : 43,80 € par rencontre.

### Arbitrage

- La ligue d'accueil doit mettre à la disposition du juge-arbitre un arbitre qualifié pour chacune des parties ou, pour 2 courts maximum, un superviseur de courts ayant la qualification A1 minimum.
- Tout manquement à cette obligation pourra entraîner, par la Commission compétente, une pénalité sportive à l'encontre de l'équipe concernée.

## Saisie de la feuille de match

- C'est désormais le juge-arbitre qui doit saisir les résultats et le nom des arbitres dans l'application Gestion Sportive **le jour de la rencontre.**
- Le lien pour accéder directement à la Gestion Sportive : <http://www.gs.applipub-fft.fr/fftfr/frameset.do?dispatch=load>
- En cas de réclamation ou de rencontre n'ayant pu aller à son terme, vous devez cocher la case « Réclamation/Litige/Rencontre interrompue » et en avertir le Département Compétition dès le mercredi matin (competition@fft.fr) en envoyant une copie de la feuille de match et de la feuille d'observation.



## Indemnités financières

- Les Indemnités de déplacement et/ou de séjour pour une rencontre ne sont prises en compte qu'à partir d'une distance de 50 kms aller.
- Pour les déplacements de la Corse ou vers la Corse, le logiciel prendra en compte 1500 kms Aller/Retour pour la traversée, par personne : soit  $1500 \times 0,10 = 150$  euros, qui seront ajoutés au calcul des kilomètres effectués sur le territoire.
- Tous les remboursements se feront automatiquement et seront versés aux ligues par virement bancaire à l'issue des finales. Aucun justificatif n'est demandé.

### Phase préliminaire (Huitièmes, Quarts, Demi-finales)

#### Déplacement :

- Pour chaque déplacement d'au moins 50 kms aller, les indemnités de déplacement sont calculées de la façon suivante :

#### **0.10 x Distance de Nouvelle Ligue à Nouvelle Ligue x 4**

- 0,10 = le forfait de remboursement au kilomètre, 0.10 €/km
- Distance = le nombre de kilomètres Aller/Retour de Nouvelle Ligue à Nouvelle Ligue
- 4 = le nombre de personnes prises en charges

#### Séjour :

- Il n'y a pas de remboursement de frais de séjour pour la phase préliminaire des Coupes de France Interligues France Seniors Plus

### Phase finale

Mardi 7 avril au TCM Le Havre (Normandie)

#### Déplacement :

- Pour chaque déplacement d'au moins 50 kms aller, les indemnités de déplacement sont calculées de la façon suivante :

#### **0.10 x Distance de Nouvelle Ligue à Nouvelle Ligue x 5**

- 0,10 = le forfait de remboursement au kilomètre, 0.10 €/km
- Distance = le nombre de kilomètres Aller/Retour de Nouvelle Ligue à Nouvelle Ligue
- 5 = le nombre de personnes prises en charges

#### Séjour :

- Pour toutes les équipes qualifiées pour les finales, une prime de séjour d'un montant de 305 euros sera versée (équipe dont la ligue est située à plus de 50 kms aller du lieu de la compétition).



Merci pour votre lecture attentive

**CONTACT:**

Nelson GINAPÉ  
Service Compétition  
Pôle fédéral

[competition@fft.fr](mailto:competition@fft.fr)

[nginape@fft.fr](mailto:nginape@fft.fr)

01 47 43 51 80